



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

République démocratique du Congo

Question écrite n° 1010

Texte de la question

M. Léon Vachet appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation des familles françaises rapatriées du Congo et qui sont aujourd'hui en France. La plupart de ces Français ont tout perdu et se retrouvent dans une situation très difficile sur le plan financier, moral et matériel. Ces citoyens français ont besoin de trouver un logement, d'acheter des vêtements, de scolariser les enfants et de commencer ainsi une vie nouvelle. Or il semblerait qu'une fois le rapatriement effectué par l'armée française, l'Etat se soit reposé sur les services sociaux des communes où se sont installés ces rapatriés sans qu'aucune aide particulière n'ait été prévue. C'est ainsi que certaines petites communes ont dû faire face, sans aucun appui des services de l'Etat, à des situations personnelles dramatiques. Cette attitude scandaleuse n'est pas digne de la France. Il n'est pas normal qu'aucun dispositif d'aide à l'installation n'ait été prévu par le ministère des affaires étrangères, qui se contente d'aide aux immigrants pour solde de tout compte. Il lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures qu'il envisage de prendre à ce sujet.

Texte de la réponse

L'accueil des Français rapatriés du Congo-Brazzaville et l'aide à l'installation de ces derniers ont été assurés par le ministère des affaires étrangères en étroite coordination avec le Comité d'entraide aux Français rapatriés (CEFR), qui dispose d'un centre principal d'accueil dans la région parisienne, à Vaujours, et de plusieurs autres centres en province. S'agissant du CEFR et de l'action qu'il a entreprise lors de la crise du Congo-Brazzaville, sur les 125 familles, soit 287 personnes, qui ont été accueillies à l'aéroport, 85 personnes, soit 35 familles, ont été hébergées provisoirement. 120 autres personnes, soit 55 familles, ont bénéficié d'un transfert vers leur lieu de résidence après un hébergement d'un ou deux jours et 72 personnes, soit 35 familles, ont reçu un secours financier dès leur arrivée en France pour leur permettre de rejoindre leur lieu de résidence. Malgré le nombre important de personnes rapatriées du Congo, dont la majorité n'est rentrée en France que provisoirement, les actions de réinsertion opérées à partir du CEFR ont été dans l'ensemble appréciées par nos compatriotes. Le CEFR dispose en outre d'une petite structure d'enseignement qui permet de résoudre les problèmes immédiats de scolarisation, lors du rapatriement de nos ressortissants. En outre, l'Agence pour l'enseignement du français à l'étranger (AEFE) permet de coordonner l'action du ministère des affaires étrangères et celle du ministère de l'éducation nationale dans le domaine de la scolarisation des enfants de nos compatriotes rapatriés.

Données clés

Auteur : [M. Léon Vachet](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (15^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1010

Rubrique : Français de l'étranger

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juillet 1997, page 2330

Réponse publiée le : 29 septembre 1997, page 3169